

NEWSLETTER

Edition juin 2020

Soutien de la FAPBM aux communautés locales environnant les aires protégées

La FAPBM procèdera à des dons en denrées alimentaires et en équipements sanitaires pour la protection contre le COVID-19 pour soutenir les populations locales entourant les aires protégées bénéficiaires de ses financements.

Ces dons d'un montant de 114 millions MGA (30 000 USD) viennent s'ajouter aux financements déjà octroyés par la Fondation aux gestionnaires d'aires protégées et interviennent en réponse aux impacts de la pandémie sur les communautés locales environnant les aires protégées.

Celles-ci sont, en effet, très affectées par la crise sanitaire : les activités génératrices de revenus mises en place par la FAPBM en soutien à ces communautés sont mis en péril à cause de la crise. Les rendements agricoles pour l'année 2020 connaîtront certainement une baisse par rapport aux années précédentes, faute d'encadrement technique et de dotations de semences améliorées.



L'agriculture, une activité dont la durabilité est remise en question à cause de la pandémie

Pour les activités de pêche, de pisciculture et d'apiculture, les revenus qui en découlent seront amoindris car l'écoulement des produits se font désormais au niveau local dont la capacité d'absorption est très faible, même en temps normal. L'acheminement des produits vers la capitale et vers les autres grandes villes étant actuellement très restreint pendant la crise sanitaire. La durabilité de ces activités de développement est remise en question à cause de la crise sanitaire.



La pisciculture permet aux communautés locales d'augmenter leurs revenus de manière conséquente

Pour la remise des dons, la FAPBM travaille avec les gestionnaires des aires protégées qu'elle finance. Ceux-ci procèdent à l'achat des denrées alimentaires et équipements sanitaires dans les villes les plus proches de leurs sites respectifs, permettant ainsi de soutenir l'économie locale dans la foulée.

Recommandations de la FAPBM aux gestionnaires d'aires protégées dans le contexte du COVID-19

Dans le contexte actuel de crise, la FAPBM estime de son devoir d'être aux côtés des aires protégées qu'elle finance. Afin de prendre des décisions qui répondent à la situation, la Fondation a envoyé un questionnaire à tous les gestionnaires en avril dernier. L'analyse des réponses a mis en exergue :

- Les risques accrus de recrudescence des actes illégaux dans les aires protégées se trouvant dans ou à proximité des régions concernées par les mesures sanitaires, à cause des restrictions de déplacement paralysant l'économie locale;
- Les impacts négatifs sur les communautés locales : les activités génératrices de revenus mises en place au profit des communautés locales sont touchées par la situation sanitaire d'urgence. La collaboration entre les associations et les gestionnaires des NAP est également fragilisée, rendant ainsi la gestion plus difficile à mettre en place.

Les menaces d'une exploitation irrationnelle des ressources naturelles des aires protégées doivent également être considérées car l'absence de solutions économiques alternatives aux pressions entraînera sûrement une augmentation des pressions sur ces ressources naturelles des aires protégées.



L'orpaillage figure parmi les pressions auxquelles les aires protégées font face en temps de crise

La Fondation apporte 3 réponses face à cette situation :

- **Les dons aux communautés locales**, développés dans l'article ci-contre.
- **Les recommandations sanitaires**

La FAPBM a émis des recommandations sanitaires à l'endroit des gestionnaires. L'équipe de la Direction exécutive assure un suivi étroit de ces recommandations afin d'assurer la maîtrise des risques sanitaires pour les hommes et les animaux.

La Fondation a également effectué des recommandations relatives à la maîtrise des impacts du COVID-19 sur la gestion des aires protégées.

- **La révision des conventions de financement 2020**

En fonction de la situation de chaque aire protégée, une concertation peut être organisée au début du 2^e semestre 2020. Une révision de la planification initiale des activités peut, en effet, être nécessaire et/ou l'identification d'éventuels appuis financiers et/ou techniques permettant la reprise des activités.

Célébration de la Journée Internationale de la Biodiversité

La Journée Internationale de la Biodiversité a été célébrée le 22 mai dernier sous le thème "nos solutions sont dans la nature", marquant la dépendance de l'humanité aux services fournis par la biodiversité.

La FAPBM s'est associée à cette célébration et adhère entièrement au thème de la célébration : la Fondation finance 36 aires protégées autour desquelles vivent 3 200 000 personnes qui sont tributaires de ces services pour leur eau, leur nourriture et leurs moyens de subsistance. Ces quelques exemples issus des sites financés par la FAPBM démontrent que la conservation des aires protégées va au-delà des enjeux purement écologiques :

- L'aire protégée de la Montagne d'Ambre, gérée par Madagascar National Parks, est un site en l'absence duquel toute la ville de Diego-Suarez serait privée d'eau;
- A Mandrozo, Nouvelle Aire Protégée gérée par The Peregrine Fund, les actions de préservation du site ont permis de doubler la production de poissons qui est passée de 137 079 kg de poissons frais en 2018 à 308 175 kg en 2019, permettant ainsi aux communautés locales de disposer de nourritures supplémentaires et aux pêcheurs d'augmenter leurs revenus;
- A Antrema, Nouvelle Aire Protégée gérée par le Muséum National d'Histoire Naturelle, la production de sel est passé de 5 tonnes en 2018 à 10 tonnes en 2019. Grâce à la bonne conservation du site, les communautés locales ont pu bénéficier de revenus supplémentaires



Pêcheur du lac Mandrozo



Lac Mahasarika de la Montagne d'Ambre



Une bénéficiaire de la production de sel à Antrema

De nombreuses solutions peuvent ainsi se retrouver dans les 36 aires protégées réparties sur 3,5 millions Ha d'aires protégées financées par la Fondation. Elles permettent, en effet, non seulement à la biodiversité unique de Madagascar d'être préservée mais aux services écosystémiques essentiels à l'existence de se perpétuer.

Le COVID-19 fait peser d'importantes menaces sur les aires protégées dans le Sud de Madagascar*

La pandémie COVID-19 a touché les aires protégées de Madagascar et les pressions humaines ont augmenté. Les aires protégées dans les forêts sèches de l'ouest de Madagascar sont les plus touchées jusqu'à présent. Les feux de brousse sont courants à Madagascar, même en temps normal. (...) Ils commencent généralement en juillet mais cette année, ils se sont intensifiés beaucoup plus tôt. Parmi les neuf aires protégées les plus touchées se retrouvent les Tsingy de Bemaraha.

*Lire l'intégralité de l'article en anglais sur <https://blogs.helsinki.fi/digital-geography/2020/06/01/covid-madagascar-protectedareas/>

Amélioration des performances des gestionnaires d'aires protégées financées par la Fondation

Pour un meilleur impact des financements qu'elle octroie, la Fondation accompagne les gestionnaires d'aires protégées travers des formations et des encadrements pour une bonne gestion des fonds.

A l'issue de l'audit externe effectué sur les gestionnaires en mai dernier, l'évaluation de ceux-ci a indiqué une nette amélioration générale de leurs performances : en 2019, la moyenne obtenue par les aires protégées gérées par MNP est de 78,15% (contre 67,25% en 2018) et pour les NAP, cette moyenne est de 76,26% (contre 61,85% en 2018).



Les indicateurs clés de performance tiennent en compte :

- Le volet technique (situation des cibles de conservation, taux d'exécution, résultats obtenus sur site)
- Le volet financier (taux de réalisation financière)
- L'administration (qualité des rapports, respect des dates de soumission, ...)
- Les résultats obtenus lors de l'audit externe (CAC)
- Les résultats de l'audit interne de la FAPBM
- Le nombre de non-conformité redondante (technique et finance)
- Les scores obtenus sur le niveau de gestion (IEG ou METT)

Réunion du Conseil d'Administration de la FAPBM

Le Conseil d'Administration de la Fondation a procédé, durant sa réunion du 12 juin dernier, à l'approbation des comptes dont l'audit a été réalisé par le cabinet Delta Audit.

Les impacts de la crise sanitaire sur la FAPBM et les aires protégées financées ont aussi figuré parmi les sujets évoqués durant cette réunion. Des décisions ont ainsi été adoptées par le Conseil d'Administration afin de permettre à la Fondation de mener à bien sa mission malgré le contexte difficile.

Le Conseil d'Administration s'est également penché sur la révision du politique d'investissement de la FAPBM et a approuvé le Rapport Annuel 2019.

Participation de la Fondation au webinaire de l'UICN sur les solutions basées sur la nature

A l'occasion de la Journée Mondiale de la Biodiversité, l'UICN a organisé un webinaire sur les solutions basées sur la nature auquel la Fondation a pris part.

Les acquis de ce webinaire permettront à la FAPBM dans le futur d'oeuvrer pour que les financements qu'elle alloue concilie la conservation des aires protégées et la biodiversité et le développement humain.

Plus d'informations sur :



www.fapbm.org
@FAPBM
mail@fapbm.org